Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 017-200041689-20250407-CC2025_040-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 7 avril 2025

Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise - SAS Foncière des thermes de Saint-Jean-d'Angély

Numéro de délibération : CC2025_040

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Rémi LAMARE, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, Magali HIDREAU, Charles BELLAUD, René ESCLOUPIER, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Jacques BARON, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Fabrice HILLAIRET, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Gérard LAMIRAUD, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Michel GARNIER, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Daniel DARDILLAT, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Liliane BEGUE, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Maurice PINEAU, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Christelle MARCHET, Gilles BELON, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Suzette MOREAU, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Simone ROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration :
Christine VERNON donne pouvoir à Sylvain ALBRECHT
Alain FOUCHER donne pouvoir à Francis BOIZUMAULT
Joël WICIAK donne pouvoir à Gérard BIELKA
Michel FILLEUL donne pouvoir à Thierry GOUJEAUD
Marie-Pierre LE SELLIN donne pouvoir à Patrick XICLUNA
Bruno POMMIER donne pouvoir à Maurice PINEAU
Dominique BOUIN donne pouvoir à Philippe HARMEGNIES
Corinne ETOURNEAU donne pouvoir à Pascal SAGY
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Anne DELAUNAY donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Philippe BARRIERE
Dominique GUILLON donne pouvoir à Eric POISBELAUD

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 017-200041689-20250407-CC2025_040-DE

Jacques GOGUET donne pouvoir à Jacques TROUVAT
Danielle PERTUS donne pouvoir à Frédéric MICHEAU
Laurent BOUILLE donne pouvoir à Pierre DENECHERE

Absents :
Fabien BRODU, Bruno SOGUES, Marie-Agnès BEGEY, Philippe LACLIE, Serge MARCOUILLE, Bernard GOURSAUD, Germain HENNION, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Odile MEGRIER, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Roseline GICQUEL, Jean-Michel CHARPENTIER, Christian GRATEREAU, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD, Henoch CHAUVREAU, Pierre-Michel MARCH, Francis GUAY, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Francine MINEAU, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY

Secrétaire de séance :
Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :
En exercice : 139
Quorum : 70
Présents : 94
Votants : 110
Pouvoirs : 16

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 017-200041689-20250407-CC2025_040-DE

Vu le régime d'aide d'état SA.108225 aides en faveur des zones rurales co-financées par le FEADER ou octroyées en tant que financeur national complémentaire,

Vu le régime cadre exempté de notification SA.111817 relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles pour la période 2024-2026,

Vu l'article L. 1511-3 du Code général des collectivités territoriales, disposant notamment que dans le respect de l'article L. 4251-17, les Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises,

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC2025_030 adoptant le règlement d'intervention de Vals de Saintonge Communauté en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC2024_114 du 18 décembre 2024 approuvant le principe de versement d'une aide de 250 000 €, au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise, pour la création de la station thermale à Saint-Jean-d'Angély,

Considérant l'identification de ce projet comme projet structurant à forts enjeux pour le territoire des Vals de Saintonge dans les politiques contractuelles et notamment dans le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé avec l'Etat et le département de la Charente-Maritime, le contrat de développement et de transition 2023/2026 signé avec la région Nouvelle-Aquitaine, le contrat de proximité et le plan départemental des Vals de Saintonge signé avec le département de la Charente-Maritime,

Considérant l'intérêt du projet et les retombées attendues pour le territoire des Vals de Saintonge quant à l'implantation d'une station thermale à Saint-Jean-d'Angély :

- l'amélioration de l'offre de soins
- la création d'une nouvelle filière économique, le développement de l'économie locale (hébergement, restauration, services connexes, services médicaux et paramédicaux) par la réhabilitation d'une friche militaire
- l'assise et l'évolution du rayonnement touristique de la station
- la création d'emplois : 50 emplois directs en personnels administratifs, techniques et soignants saisonniers, représentant environ 30 ETP, et 150 emplois indirects
- une nouvelle destination thermale dans une région et un département où la filière thermale est attractive et en développement favorisant ainsi le tourisme de santé
- les retombées financières pour l'économie locale,

Considérant la demande de subvention formulée par le bénéficiaire,

En conséquence, il est proposé que Vals de Saintonge Communauté accorde une aide au bénéficiaire : SAS Foncière des Thermes de Saint-Jean-d'Angély, afin qu'il puisse engager les études et les missions liées à la construction du centre thermal à Saint-Jean-d'Angély.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 017-200041689-20250407-CC2025_040-DE

Cette aide financière porte sur les dépenses prévisionnelles d'études suivantes HT :

Dépenses éligibles		Aide de Vals de Saintonge Communauté
Mission diagnostics structurels, archéologie, études de sols	73 390,00 €	150 000,00 €
Mission reprise APS	92 820,27 €	
Mission APD / Permis de construire	246 280,96 €	
Missions PRO/DCE/ACT	396 785,94 €	
Sous-total	*809 277,17 €*	
Missions DET/Visas/AOR	533 608,68 €	100 000,00 €
Missions complémentaires (Paysage, décoration, fluides)	226 926,28 €	
Missions contrôle, SSI, SPS, juridique	20 549,20 €	
Sous-total	*781 084,16 €*	
TOTAL	**1 590 361,33 €**	**250 000,00 €**

Les crédits seront inscrits au budget 2025.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable de la commission économie/tourisme réunie en séance du 10 février 2025 :

- d'approuver l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise de 250 000 € à la SAS Foncière des Thermes de Saint-Jean-d'Angély, pour la phase études liées au projet immobilier, versée en 2 fois au démarrage et au solde de la phase études.
- d'approuver et d'autoriser le président à signer la convention attributive de l'aide correspondante,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 95
- Contre : 5
- Abstention : 10

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 017-200041689-20250407-CC2025_040-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Jean-Claude GODINEAU
Date de signature : 11/04/2025
Qualité : Président

Jean-Claude GODINEAU

La 1ère Vice-Présidente pour le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Annie PEROCHON
Date de signature : 12/04/2025
Qualité : 1ere Vice-Présidente

Annie PÉROCHON